



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

liquidation judiciaire

Question écrite n° 4001

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur les conséquences dramatiques de la fermeture de l'entreprise « Prevent glass » à Bagneaux-sur-Loing en Seine-et-Marne. Sous-traitant de Volkswagen pour lequel elle fabrique des vitres latérales pour un modèle de véhicules, l'usine Prevent glass a été placée en redressement judiciaire au mois de novembre 2011 puis, faute de repreneur, en liquidation judiciaire le 9 mai 2012 par le tribunal de commerce de Melun. Si l'on peut déplorer l'attitude du constructeur allemand qui a exercé une pression insupportable sur les prix de son fournisseur afin de pouvoir justifier son désengagement, force est de constater que 219 salariés se retrouvent à présent au chômage. C'est bien entendu une situation extrêmement difficile à supporter pour ces personnes et leur famille, mais aussi pour le village de Bagneaux-sur-Loing qui ne compte que 1 700 habitants et perd ainsi 575 000 euros de revenus par an. Il semble manifeste que le vitrage automobile ne dégage pas suffisamment de marges pour être rentable. Pour sauver les emplois et maintenir le développement de la commune, il est maintenant nécessaire d'assurer la reconversion de ce site moderne et performant. Les salariés concernés ont déjà fait la preuve de leur adaptabilité et de leur savoir-faire. Il souhaiterait donc connaître les dispositions qui pourront être prises dans les meilleurs délais pour favoriser une reprise rapide de ce site industriel de grande qualité.

Texte de la réponse

L'entreprise Prevent Glass, située à Bagneaux-sur-Loing en Seine-et-Marne et spécialisée dans les activités de production de verres automobiles, a fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Gouvernement depuis de nombreuses années. Dès 2005, lors de la cession entre le groupe Thomson Videoglass et le groupe Rioglass, l'Etat avait déjà soutenu un important plan d'investissement et de formation pour adapter l'outil de production à sa reconversion de la production des tubes cathodiques vers le vitrage automobile. En 2009, l'entreprise, de nouveau en difficulté, a été rachetée par le groupe Prevent, qui a également investi près de 50 millions d'euros dans l'entreprise en 3 ans. Toutefois, la situation déficitaire de l'entreprise s'est poursuivie et a abouti en novembre 2011 à sa cession au fonds d'investissement « International Corporation Investissement » (ICI), en accord avec les partenaires sociaux. Des pourparlers avec le groupe Volkswagen, principal client de l'entreprise, ont dès lors été amorcés afin d'améliorer la rentabilité du site. L'échec de ces négociations a conduit au retrait du fonds ICI de l'entreprise et à la mise en redressement judiciaire puis à la liquidation de Prevent Glass prononcée le 9 mai 2012 par le tribunal de commerce de Melun, en dépit des efforts de l'Etat en association avec les collectivités locales pour la recherche d'éventuels repreneurs. L'action de l'Etat menée sous l'égide de Mme le préfet de Seine-et-Marne, a mobilisé l'ensemble des services régionaux en charge de l'aide aux entreprises en difficulté dont notamment la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Ile-de-France. Plusieurs réunions ont été organisées avec les élus locaux et les représentants des personnels pour les tenir informés des initiatives des pouvoirs publics tant sur le volet social que sur le volet de revitalisation industrielle du site. Concernant l'accompagnement social des 219 salariés licenciés, la quasi-totalité des salariés a choisi d'adhérer au dispositif du contrat de sécurisation professionnelle proposé par les pouvoirs publics, leur garantissant un

accompagnement individualisé et personnalisé pendant un an pour un reclassement ou une reconversion. En parallèle, un accord négocié a permis le financement d'un plan de sauvegarde de l'emploi avec versement d'une indemnité supra conventionnelle de licenciement. Concernant la recherche de piste pour la pérennisation industrielle du site et la prospection d'éventuels repreneurs, le Gouvernement, en association avec les services des collectivités locales, a mené des expertises afin de connaître les potentialités de reprise industrielle du site au vu notamment des nombreux investissements productifs réalisés par le passé. L'information de la vente de Prevent Glass a été diffusée à travers le monde à 288 entreprises spécialisées dans le verre ou dans la sous-traitance automobile, dont certains grands groupes français directement approchés par l'Etat. En dépit de la forte implication du Gouvernement, et nonobstant le fait que plusieurs repreneurs potentiellement intéressés se sont manifestés et ont été accompagnés par les pouvoirs publics et locaux, aucune offre de reprise ne s'est concrétisée compte tenu notamment du contexte difficile auquel le secteur automobile doit faire face. Les services de l'Etat continuent à prospecter et à rechercher des solutions de revitalisation du site à la fois dans les domaines de la sous-traitance automobile et de l'activité verrière, notamment dans la production de verre dans le bâtiment et la construction mais aussi au-delà de ses secteurs, avec si besoin une requalification de l'activité du site vers de nouvelles filières industrielles. Une nouvelle étude approfondie est ainsi actuellement en cours. Financée avec la participation de l'Etat, elle permettra de mieux mettre en valeur les atouts du site et proposera plusieurs scénarii de reprise pouvant concerner plusieurs filières industrielles. Ainsi, les pouvoirs publics se tiennent prêts à accompagner tout projet de reprise et à mobiliser l'ensemble des dispositifs à la réindustrialisation existants afin de permettre de maintenir l'emploi industriel en Seine-et-Marne.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4001

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 février 2013

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4988

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3385